

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ?

Une réserve naturelle a pour vocation la préservation de milieux naturels, d'espèces animales et végétales fragiles, rares ou menacés. Il ne s'agit pas de mettre cette richesse biologique « sous cloche » mais au contraire d'agir pour la conserver :

- protéger ces milieux naturels et ces espèces grâce à une réglementation adaptée ;
- réaliser des inventaires et des suivis scientifiques afin d'améliorer les connaissances sur les milieux naturels et les espèces ;
- mettre en œuvre des actions d'entretien ou de restauration des milieux naturels afin de conserver la biodiversité ;
- sensibiliser et conseiller différents publics au niveau local pour que les enjeux de gestion soient compris, acceptés et intégrés aux diverses activités du territoire.



Une réserve naturelle à deux pas de Bourges

Au cœur de la Champagne berrichonne du Cher, sur les communes de La Chapelle-Saint-Ursin et de Morthomiers, et en pleine zone industrielle, la réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller constitue probablement la plus diversifiée et la plus riche des pelouses calcicoles du Berry.



Après l'exploitation du minerai de fer, puis un grignotage de sa surface par l'extension des entreprises voisines, la pelouse des Chaumes du Verniller s'est vue paradoxalement protégée par sa situation au sein des périmètres pyrotechniques de deux entreprises. Finalement classée réserve naturelle nationale le 13 février 2014 par l'État, pour une surface de 81 hectares, elle présente un milieu privilégié, les pelouses sèches, pour le développement d'une faune et d'une flore remarquables, avec des espèces très rares et de nombreuses orchidées.



La réserve est ouverte au public toute l'année sur le sentier de découverte, qui forme une boucle de 1,5 km.
Les secteurs faisant l'objet de risques pyrotechniques sont interdits au public.
Des visites guidées gratuites sont organisées chaque année.

Suivez l'actualité de la réserve sur facebook
Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller

Conservateur : Adrien Chorein, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Mél. : adrien.chorein@cen-centrevalde Loire.org ; Tél. : 06 01 01 69 19



Cette opération est cofinancée par l'État européen, l'État investit dans les zones rurales.

Une réserve naturelle gérée avec la participation de la commune de Morthomiers.



Réserve Naturelle Nationale CHAUMES DU VERNILLER



Comment fonctionne la réserve naturelle ?

La réserve naturelle des Chaumes du Verniller est placée sous l'autorité administrative du préfet du Cher qui a nommé le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Propachape et la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin gestionnaires du site. Un comité consultatif, composé de tous les acteurs concernés (élus locaux, administrations, représentants d'usagers, scientifiques), est chargé de suivre et d'évaluer la gestion, et d'exprimer un avis sur toute décision concernant la réserve naturelle.

Conception : Cen Centre-Val de Loire, mars 2018. Crédits photos : Cen Centre-Val de Loire / Adrien Chorein, Isabelle Gravaud, Jégo Grasseffe, Roland Fallaiz, Jean-Claude Bourdoin, Michèle Bidaud

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
CENTRE-VAL DE LOIRE
COMMUNE DE LA CHAPPELLE-SAINT-UR SIN
PROPACHAPE

Bureau de la réserve :
12 rue du Verniller,
18570 La Chapelle-Saint-Ursin.
Téléphone : 09 72 62 74 41



Le classement de la réserve, une longue histoire

Le projet de protection des Chaumes du Verniller remonte à 1974. Les botanistes Jean-Edme Loiseau et René Braque mettent en évidence la richesse exceptionnelle du site et l'urgence d'un classement pour la préserver. Un premier dossier de demande de classement est déposé en 1976 par l'association SEPANEC (Nature 18) qui n'aboutit pas. Le projet est relancé dans les années 2000 par la Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement et le Conservatoire d'espaces naturels et aboutit finalement au classement en réserve naturelle nationale le 13 février 2014.

Suite à la rédaction du premier plan de gestion, la gestion de la réserve est confiée, en 2017, au Conservatoire d'espaces naturels, à Propchape et à la Commune de La Chapelle-Saint-Ursin.

Les premières actions consisteront en la réouverture (débranchement, bûcheronnage) de secteurs de pelouses envahis par les buissons et les arbres, l'installation de moutons ou encore l'amélioration du sentier de découverte...



Réglementation

Décret ministériel 2014-124 du 13 février 2014 ; Arrêté préfectoral 2017.1-0319.

Au regard des enjeux de protection de la réserve naturelle et pour une promenade agréable et sûre pour tous, merci de respecter les consignes suivantes :

Sur la réserve naturelle, il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à la faune ou à la flore et de sortir du sentier de découverte. Les chiens sont interdits, même tenus en laisse, tout comme la circulation des véhicules motorisés, la cueillette et la capture, le feu et le dépôt de déchets.



Du fait de la proximité d'usines d'armement, la majorité de la réserve est soumise à des risques pyrotechniques et n'est donc pas accessible au public. Pour votre sécurité, respectez les affichages et ne quittez pas le sentier.

Un paysage original, des richesses exceptionnelles

L'une des particularités de la réserve naturelle des Chaumes du Verniller est l'originalité de son paysage. Installé sur un socle de calcaire et d'argiles lacustres du Berry, datant de l'Éocène-Oligocène (ère tertiaire), le sol est peu épais, parfois à nu. Allié à un micro-climat chaud et sec, il est à l'origine des pelouses sèches calcaires du site. Ces anciennes pâtures à moutons (appelées chaumes) accueillent une faune et une flore caractéristiques, aux accents méditerranéens.

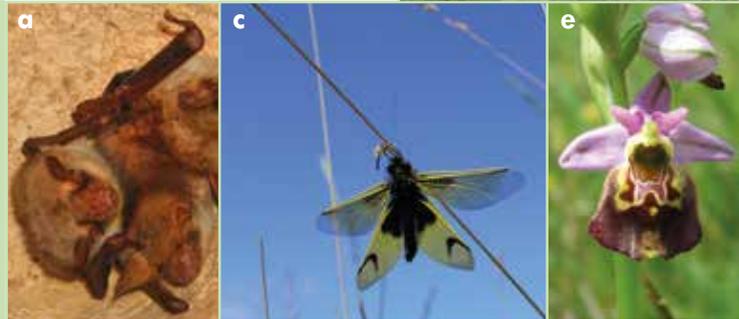
Au cours du XX^e siècle, les pelouses sèches du Berry ont subi le bouleversement des activités agricoles avec l'abandon du pâturage qui, pourtant, limitait le boisement et maintenait la biodiversité de ces milieux, au profit de la mise en culture massive de la Champagne berrichonne.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il est nécessaire de redonner à ces pelouses une valeur sociale et économique et de souligner cette richesse faunistique et floristique devenue exceptionnelle.



Grand Murin (a)

C'est l'une des plus grandes et plus robustes chauves-souris d'Europe. Elle est essentiellement forestière et durant son hibernation, elle utilisera plutôt des grottes, mines, carrières, souterrains... Dans la réserve naturelle, des individus sont régulièrement observés lors de l'exploration des galeries des puits.



Ascalphe ambré (c)

Souvent confondu avec une libellule ou un papillon, cet insecte de la famille des névroptères peut s'observer entre la mi-juin et début août. Reconnaisable à sa coloration noire et jaune, ses longues antennes noires et ses ailes en dentelle, ce prédateur poursuit ses proies d'un vol rapide. Ouvrez l'œil et soyez rapide comme lui !

Azuré du serpolet (b)

L'Azuré du serpolet est une espèce protégée et très rare. Son cycle de vie repose sur deux espèces de plantes, le Thym serpolet ou l'Origan (ponte et développement des œufs), et sur une fourmi. Cette dernière prend en charge la chenille comme s'il s'agissait de l'une de ses larves et s'en occupe dans la fourmilière jusqu'à l'émergence. Un seul de ces maillons vient à manquer et c'est tout le cycle de reproduction qui est compromis.



Ophrys bourdon (e)

Cette orchidée aime particulièrement les sols calcaires, secs à frais, de pleine lumière à mi-ombre. Elle bénéficie d'un statut de protection dans notre région.

Sabline des chaumes (f)

La Sabline des chaumes, avec ses fleurs à cinq pétales blancs, s'observe de mai à juillet. Cette petite plante (tige de 5 à 20 cm), annuelle à bisannuelle, affectionne les champs pierreux et les sols calcaires. Elle est en régression sur l'ensemble de son aire de répartition et donc protégée à l'échelle nationale.

Exploitation du minerai de fer (d)

L'autre particularité du site tient également à la nature du sol et en particulier aux pisolithes (concrétions sphériques de 2 à 10 mm de diamètre) de minerai de fer piégés dans la couche argileuse. La présence de nombreux puits (104 d'une profondeur de 7 à 20 mètres donnant accès aux poches d'extraction et dont la plupart sont aujourd'hui comblés) témoigne de l'activité d'exploitation de ce minerai qui s'est déroulée entre 1837 et 1887.